

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf du mois de juin à 18 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué le treize juin deux mille quatorze, s'est réuni en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. MEIGNEN, Maire.

PRESENTS : M. MEIGNEN, Maire,
M. RANQUET, M. GALIOTTO, Mme HAMA, M. JULIE, Mme CERRIGONE,
M. AMRANE, Mme LEMARCHAND (à partir de 19h45), Mme PEPE,
Mme COMAYRAS, Mme VIOLET, Mme HERSEMEULE, Mme KHALI,
M. HITACHE (à partir de 19h), Adjoints au Maire,
Mme DELMOTTE (à partir de 19h), M. SAIA, M. RUBIO, M. DI CIACCO,
M. VILTART, Mme BOUR, Mme ROUSSIERE, Mme GOURSONNET, Mme CAN,
M. MUSQUET, Mme GONCALVES (à partir de 18h55), M. VAZ, M. CARRE,
Mme SURENDIRAN (à partir de 19h), Mme SEGURA, M. RAMOS,
Mme BUFFET, M. BRAMY, M. SOUBEN, Mme DELMAS, M. MIGNOT,
Mme TANSERI, M. GAY, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : M. BOUMEDJANE, Adjoint au Maire, procuration à Mme LEMARCHAND,
M. AMRANE, Adjoint au Maire, procuration à Mme HAMA (à partir de 20h20),
M. KAMATE, Adjoint au Maire, procuration à M. JULIE,
M. DRINE, Adjoint au Maire, procuration à M. RANQUET,
M. PERRIER, Conseiller Municipal, procuration à Mme GOURSONNET,
Mme DELMOTTE, Conseillère Municipale, procuration à Mme SEGURA (jusqu'à
19h),
Mme CAN, Conseillère Municipale, procuration à Mme SURENDIRAN (à partir de
20h20),
Mme HAMIDI, Conseillère Municipale, procuration à Mme BOUR,
M. BARRES, Conseiller Municipal, procuration à Mme TANSERI,
Mme MOHANANDAN, Conseillère Municipale, procuration à Mme BUFFET,
Mme MEKDEM, Conseillère Municipale, procuration à M. MIGNOT.

ASSISTAIT A LA SEANCE : Mme GUENOT Emmanuelle, Directrice Générale Adjointe des Services.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme BOUR, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Bonjour Mesdames, Bonjour Messieurs, je vous propose d'ouvrir cette séance du septième Conseil Municipal de l'année 2014.

(M. le Maire énonce la liste des procurations)

ELECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il est donc procédé à la nomination d'un secrétaire de l'Assemblée, pris parmi ses membres en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ; Mme Patricia BOUR ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Pensez-vous que seules les femmes soient compétentes pour assurer le secrétariat de notre assemblée ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'était de la courtoisie, Madame, mais la prochaine fois, on choisira un homme, si c'est votre souhait.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

L'alternance me semble être signe de parité et d'égalité, justement.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je ne me battrai pas sur le sujet, c'est simplement par courtoisie.

Il est donc procédé à la nomination d'un secrétaire de l'Assemblée, pris parmi ses membres en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ; Mme Patricia BOUR ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

On choisira un homme la prochaine fois, pour faire plaisir à Anne-Marie DELMAS et à Jean-Yves SOUBEN.

M. DIDIER MIGNOT :

Cela fera plaisir à tout le monde.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2014
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Le Conseil municipal du 7 mai était consacré à la désignation des membres de la CCSPL dans le cadre du renouvellement de la délégation de l'eau.

Avez-vous des remarques ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du mercredi 7 mai 2014.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2014

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Avez-vous des remarques ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 22 mai 2014.

DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous avez à vos places les décisions prises par le maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°	DATE	OBJET
182	05.05.14	Convention de mise à disposition d'un logement à titre précaire et révocable.
185	14.05.14	Marché passé en procédure adaptée pour le bail d'entretien de la voirie communale, de ses dépendances et des extérieurs des bâtiments communaux - Années 2014/2015.
186	14.05.14	Marché passé en procédure adaptée pour le bail d'entretien de

		l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore - Années 2014/2015.
198	26.05.14	Régie d'avances du cinéma municipal Louis Daquin. Augmentation du montant des avances mis à disposition du régisseur.
199	05.06.14	Défense des intérêts de la Ville confiée au cabinet Weyl et Porcheron, avocats à la Cour associés (Société D8).
200	05.06.14	Défense des intérêts de la Ville confiée au cabinet Weyl et Porcheron, avocats à la Cour associés (Wozniak).

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mme Marie-George BUFFET nous avait proposé dans le cadre de la réserve parlementaire d'attribuer une somme de 20 000 € Nous avons oublié de porter ce point à l'ordre du jour, si vous en êtes d'accord et avec l'accord préalable de l'Opposition, je vous propose de voter la possibilité de porter à l'ordre du jour, in extrémis, ce mémoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE l'inscription d'un point en additif à l'ordre du jour de la séance concernant la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'extension-réhabilitation de la piscine Henri Wallon.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

(commentaires venant du public).

Monsieur, le public ne prend pas la parole au Conseil Municipal. Si vous insistez, je vous fais évacuer.

(Le public poursuit ses commentaires).

Monsieur, vous évacuez la salle !

(Huées).

Monsieur, nous sommes en démocratie, il n'y a aucune raison pour que vous preniez la parole.

(Le public poursuit ses invectives).

Monsieur, vous n'avez pas la parole, mais je vais quand même vous répondre. Ce que vous faites là n'est pas conforme à la démocratie et par ailleurs, il y a un engagement de campagne qui a

été pris, les électeurs ont tranché. Un mémoire a été présenté au Conseil Municipal, qui a été adopté à l'unanimité ; c'est ce que l'on appelle la démocratie. La subvention à la Bourse du travail ne sera pas versée, mise à part la première partie qui a déjà été versée.

(Huées).

(Le public poursuit d'exprimer ses doléances).

Monsieur, il y a trois organisations syndicales représentées parmi les employés communaux, seule une a appelé à la grève... Si vous ne m'écoutez pas, c'est un monologue, et on fait évacuer la salle. Déjà, vous n'avez pas le droit de prendre la parole, je suis bien aimable de vous répondre et de ne pas vous faire évacuer tout de suite.

Maintenant, écoutez-moi, il y a trois organisations syndicales au Blanc-Mesnil parmi les employés municipaux, seule une a appelé à faire la grève. J'ai bien constaté qu'il y avait un peu de monde, mais pas 500, et de nombreuses personnes qui ne sont pas des Blancs-Mesnilois. Monsieur, laissez-moi vous dire que le fait d'attribuer une subvention à la Bourse du travail est quelque part déloyal à l'égard des autres syndicats.

D'ailleurs, j'ai reçu les trois syndicats d'employés communaux au cours d'un petit-déjeuner. Je n'ai pas attendu votre sollicitation pour recevoir les partenaires sociaux et cela s'est remarquablement bien passé. Nous sommes allés au fond des choses.

Si vous êtes responsable départemental, alors Monsieur, faites en sorte que les invectives cessent.

(Le public poursuit ses commentaires).

Monsieur, je connais vos arguments. Si vous cessez le monologue, je vais peut-être pouvoir vous répondre. Je vous rappelle que vous ne devez pas prendre la parole théoriquement, au Conseil Municipal, ce sont les élus qui s'expriment. Vous n'êtes pas Conseiller municipal du Blanc-Mesnil.

Permettez-moi de vous répondre et on va clore le sujet, car nous avons de nombreux points à l'ordre du jour. Je connais vos arguments, je vous lis, j'ai entendu les représentants de la CGT locale. J'ai d'autres arguments. Il y a déjà eu un débat au Conseil Municipal. Il ne vous a pas échappé que nous sortons d'une période électorale. J'ai clairement fait la promesse aux électeurs qui m'ont élu de ne pas subventionner avec l'argent des impôts des Blancs-Mesnilois des associations qui ont vocation politique.

(Mouvement dans la salle)

Il ne sert à rien de faire du bruit, il y a une réalité qui s'impose et on va clore le sujet. Encore une fois, le mémoire a été voté au Conseil Municipal.

Monsieur, vous dites être le responsable départemental, vous avez peut-être un peu d'influence sur les gens qui manient l'insulte assez facilement. Cela ne va pas durer, car on ne pourra pas se laisser insulter ainsi.

(Le public poursuit ses commentaires).

Monsieur, cela ne servira à rien, je vais vous faire perdre votre temps, je vais perdre le mien. La décision est prise, le dialogue est intervenu avant, un mémoire a été voté.

(Mouvement dans la salle)

1. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL – 2014/2020
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Y a-t-il des remarques ? M. MIGNOT.

M. DIDIER MIGNOT :

Plusieurs remarques sur ce règlement intérieur, et je ferai une allusion à ce qui se passe. Tout d'abord, sur ce règlement intérieur, je pense que le bon usage républicain, M. le Maire, aurait été de réunir les différents représentants des groupes, comme nous le faisons à chaque fois, pour que nous puissions avoir une discussion avant l'adoption de ce règlement intérieur. Nous l'avions fait en 2008, simplement pour avoir dans un échange républicain la manière dont nous pouvions nous concerter pour établir nos règles de vie pour les six ans à venir. Je regrette que cela n'ait pas eu lieu, je pense que cela aurait été une bonne chose que nous puissions, encore une fois, débattre sur nos règles de fonctionnement pour les six ans à venir.

Sur le projet de règlement intérieur lui-même, ma collègue Anne-Marie DELMAS va aussi vous faire un certain nombre de remarques, je voudrais être très généraliste sur le fait qu'il s'agit en fait d'un copier-coller du Code général des collectivités territoriales, sans plus, et c'est ce que je regrette aussi, puisqu'il n'y a pas de référence, comme nous le faisons nous, à des pratiques courantes, qui ne sont pas forcément des pratiques extravagantes, qui relevaient de pratiques locales et qui n'apparaissent plus dans le règlement intérieur.

Il y a surtout la suppression de l'article 30 et tout ce qui touche à la charte de la démocratie locale que nous avons adoptée, et notamment le droit de pétition. Je rappelle ici que dans le cadre de la charte de la démocratie locale qui était en vigueur lors des deux mandats précédents -elle doit dater de 2007- les habitants avaient la possibilité par voie de pétition de saisir le Conseil Municipal : 1 200 signatures pour un projet ou une saisine d'ordre local et 800 pétitions pour une saisine d'ordre plus sectoriel ou en tout cas de quartier. Cela disparaît totalement de notre règlement intérieur, je le regrette, car je pense que nous sommes dans une période politique où la désaffection des gens, la défiance à l'égard des élus, la défiance à l'égard de la politique, le niveau record d'abstention que tout le monde déplore à chaque soir d'élections avec des larmes de crocodile sont des éléments à prendre en compte.

Je pense que permettre, par ce biais d'une intervention citoyenne, l'action des habitants sur des sujets qui les concernent au sein de leur ville, était une bonne chose. Donc, nous sommes vraiment déçus et même franchement choqués du fait de cette disparition des articles 30 et 31 de notre ancien règlement intérieur. C'est pour moi un vrai problème.

Je rappelle d'ailleurs que sur cette question de la démocratie locale, et c'est légitime pour un Maire, vous souhaitez que notre ville rayonne, ces aspects de démocratie locale, cet aspect du droit de pétition étaient un élément de rayonnement de notre ville qui était souvent prise en exemple par d'autres communes, de toutes tendances politiques confondues, d'ailleurs.

Je souhaitais vous dire que nous ne pouvons pas cautionner aujourd'hui un tel recul dans notre règlement intérieur qui va régir nos règles de vie pour les six ans à venir.

Dernière chose en marge de ce règlement intérieur, mais qui est importante, notamment en termes de délai, je vous avais écrit le 19 ou 20 mai au sujet du droit à la formation des élus, vous avez jusqu'au 5 juillet pour délibérer sur cette question. Je regrette que nous n'ayons pas aujourd'hui un mémoire qui traite de cette question importante.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On va régulariser cela.

M. DIDIER MIGNOT :

Mais, il faut absolument délibérer sur cette question, et cela ne vaut pas uniquement que pour les élus de l'Opposition, c'est bien le droit à la formation qui est inscrit dans la loi. Vous avez obligation de délibérer dans les trois mois, je vous en avais informé. Cela concerne évidemment l'ensemble des élus qui souhaitent se former, il y a une obligation de délibérer sur ce sujet. Je conviens que cela vient en marge du règlement intérieur, mais cela conditionne, comme je vous l'avais écrit, nos règles de fonctionnement pour les six ans à venir. Il me semblait important de le souligner ce soir.

Je crois qu'il y a d'autres remarques sur le règlement intérieur, mais je voulais vous faire ces remarques d'ordre général pour commencer.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Pour vous répondre brièvement, il est vrai que le point auquel vous faites allusion...

(Sifflets du public).

Voilà un bel exemple de respect de la démocratie. Vous nous montrez une belle image de ce que peut être le syndicalisme et le respect de la démocratie. Sincèrement, c'est époustouflant de vérité !

Pour répondre dans le calme à M. MIGNOT, effectivement, le point qui été supprimé était une curiosité locale. Nous avons souhaité nous conformer à un règlement type, tel qu'il est appliqué dans bon nombre de communes, sans aller chercher des singularités. C'est un choix que nous assumons ; c'est un règlement à minima qui est justement simplifié à dessein, pour être pratique.

Quant à la possibilité que vous évoquiez de saisir le Conseil Municipal, à ma connaissance, elle n'a jamais été utilisée.

M. DIDIER MIGNOT :

Si, sur la méthanisation.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ah oui, mais sur la méthanisation, le problème va être réglé très vite.

M. DIDIER MIGNOT :

M. le Maire, je m'excuse de vous interrompre, mais vous savez bien que ce n'est pas le seul sujet. Je trouve qu'il est bien, vraiment d'un point de vue démocratique, que des habitants puissent saisir le Conseil Municipal par voie de pétition dans le respect. Cela s'était d'ailleurs fort bien déroulé lors du débat sur la méthanisation, le CORIVUM avait réuni 1 400 pétitions.

Rappelez-vous, nous avons ensemble participé à ce débat et je trouve que l'intervention citoyenne sur un sujet d'importance, même si nous ne partagions pas le même avis, était une opportuni-

té démocratique dans l'enceinte de la délibération du Conseil Municipal, quelque chose d'important pour les citoyens, encore une fois, dans un contexte de défiance de la politique aujourd'hui

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

J'ai entendu, puisque vous abordez le CORIVUM, je vous rappelle que le seul qui ait maintenu son opposition à l'usine de méthanisation, vous l'avez en face de vous, et nous irons au bout de l'affaire puisque nous entamons -et vous le lirez rapidement- une procédure justement pour faire en sorte que cette usine de méthanisation ne trouve à sa place au Blanc-Mesnil, en zone urbaine dense.

(Sifflets du public).

Mme DELMAS, si vous arrivez à parler assez fort.

(Invectives du public).

On se calme, s'il vous plaît. Voilà ce qui se passe quand on ne respecte pas les règles de la démocratie. Mme DELMAS qui a demandé la parole au sujet de ce règlement intérieur du Conseil Municipal ou M. SOUBEN peut-être.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Ne serait-il pas possible que vous leur donniez un rendez-vous pour qu'on puisse avoir des débats sereinement ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, M. SOUBEN, je résisterai au chantage.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Cela va être dur.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce n'est certainement pas la bonne méthode, on va faire évacuer la salle tout simplement, si l'on ne peut pas travailler sereinement.

Mme DELMAS.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Ce document réglementaire doit être voté...

(Mouvement dans le public).

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Si Mme DELMAS n'arrive pas s'exprimer, je serai obligé de suspendre le Conseil Municipal et de faire évacuer la salle.

(Huées dans le public).

Je précise qu'il n'y aura pas un centimètre carré du Blanc-Mesnil où la démocratie ne sera pas respectée.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Ce document réglementaire doit être voté dans les six mois qui suivent l'installation du Conseil Municipal. Nous avons devant les yeux votre proposition. Nous aurions aimé avoir un temps préalable de discussion avec vous M. le Maire pour faire une co-élaboration, puisqu'il s'agit de fixer ensemble les règles communes de fonctionnement. Ce travail n'a pas eu lieu, je le regrette, pour l'ensemble des conseillers et du public, parce que nous allons vous faire part ici de toutes les questions que ce texte suscite, ainsi que de toutes les modifications que nous proposons de discuter avec l'ensemble des conseillers. Ce sera fastidieux pour tous. La seule lecture de mes notes, sans réponse ni interruption, durera 10 minutes.

D'abord, une remarque générale, de nombreux articles sont des copier-coller du Code général des collectivités territoriales.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Eh oui.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Rappeler la loi, pourquoi pas. Néanmoins, en aucun cas, un règlement intérieur ne peut être en contradiction avec le code général, il doit juste le compléter, là où la règle générale demande précision, et justement des précisions il en manque.

Article 4 : accès aux dossiers, article 2121-12 alinéa 2 du code des collectivités territoriales, déjà mentionné à l'article 2, il est rappelé, notamment la phrase : « si la délibération concerne un contrat de service public, le projet de contrat ou de marché accompagné de l'ensemble des pièces peut, à sa demande, être consulté à la mairie par tout conseiller municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur ». A défaut de pouvoir disposer de l'ensemble des données sous format papier, ne pourrait-on pas envisager d'améliorer les conditions de consultation proposées en utilisant les nouvelles technologies comme moyen de transmission entre le maire et les conseillers municipaux ?

Article 5 : questions orales, le texte indique au cinquième paragraphe que les questions orales sont traitées en fin de séance. La durée consacrée à cette partie pourra être limitée par le président de séance ; ce qui donne un droit au président, sans décrire comment garantir la libre expression de chaque conseiller souhaitant intervenir.

Article 7 : vœux, le cinquième paragraphe de cet article indique : « en fonction de la charge à l'ordre du jour, le maire peut décider d'examiner le vœu à la séance suivante du Conseil Municipal ». Cette possibilité de repousser un vœu, qui, parfois colle à une actualité, ne nous semble pas très démocratique. Aussi, nous proposons qu'un nouveau conseil municipal puisse dans ce cas avoir lieu dans le mois qui suit le dépôt du vœu régulièrement déposé. Ce qui donnerait comme rédaction pour ce cinquième paragraphe de l'article 7 : « en fonction de la charge à l'ordre du jour, le maire peut décider d'examiner le vœu à la séance suivante du conseil municipal, qui doit dans ce cas avoir lieu dans les 30 jours suivants ».

Toujours à l'article 7, si nous comprenons et partageons la limitation du nombre de vœux, il n'est pas possible de restreindre ce droit aux seuls groupes politiques. Ce droit existe aussi pour les conseillers non-inscrits, ce qui donnerait comme rédaction pour ce dernier paragraphe de l'article 7 : « le nombre de vœux est limité à un par groupe politique ou conseiller municipal non-inscrit et par séance.

Article 9 : fonctionnement des commissions municipales, le septième paragraphe indique : « la convocation accompagnée de l'ordre du jour est adressée à chaque conseiller à son domicile cinq jours avant la tenue de la réunion ». Je voulais m'assurer que cela concerne bien l'ensemble des conseillers de cette assemblée, et pas seulement les conseillers élus dans ladite commission. Ceci est en effet obligatoire pour que le paragraphe cinq puisse être effectif, et que chaque conseiller puisse assister en qualité d'auditeur aux travaux de toute commission et avertissent le président de ladite au moins trois jours avant. Cette précision nous semble importante, c'est pourquoi nous proposons une nouvelle rédaction pour ce septième paragraphe de l'article 9, à savoir : « la convocation accompagnée de l'ordre du jour est adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à leur domicile cinq jours avant la tenue de la réunion ».

Article 18 : accès et tenue du public, la première phrase rédigée me semble en contradiction avec l'article 2121-18 alinéa premier du Code général des collectivités territoriales : « si la séance est publique, chacun peut y assister », alors, pourquoi faut-il attendre l'autorisation du président pour pénétrer dans la salle ?

Article 24 : débats d'orientation budgétaire, trois points sur cet article :

D'abord, une pure question de forme : pourquoi débats d'orientation budgétaire ? Pour moi, le thème est le débat concernant les orientations budgétaires.

Ensuite, une question de forme : pourquoi au premier paragraphe, le futur est utilisé, l'ensemble du texte étant au présent ?

Enfin, le dernier paragraphe indique : « le rapport est mis à la disposition des conseillers en mairie cinq jours au moins avant la séance. Il est accompagné des annexes aux documents budgétaires prévus par la loi et règlement en vigueur. Pourquoi ce rapport n'est-il pas envoyé au domicile, comme les autres rapports, en même temps que la convocation ?

Article 28 : consultation des électeurs, au deuxième paragraphe, il ne s'agit pas de « toute affaire relevant » mais bien de « toute affaire relevant »

Article 29 : votes, l'article 2121-20 du Code général des collectivités territoriales indique que le registre comporte le nom des votants et l'indication du sens de leur vote. Pourrait-on avoir la même précision dans le procès-verbal ?

Article 30 : clôture de toute discussion, ici aussi la formulation me semble déséquilibrée. Dans ce cas, comment s'exprime le droit d'expression de chaque conseiller ? Peut-être une limitation du nombre d'interventions ou du temps de parole sur chaque dossier ou une formulation indiquant : « après la libre expression de chaque conseiller ayant demandé la parole, le président met fin au débat ».

Article 33 : mise à disposition de locaux aux conseillers municipaux, pouvez-vous nous indiquer d'où procède la légitimité de la phrase : «le local ne saurait en aucun cas être destiné à une permanence ou à accueillir des réunions publiques. » Pour une fois, cela ne se trouve pas dans le code des collectivités territoriales. Nous attendons la justification de ces restrictions avant de nous prononcer.

Article 34 : bulletin d'information générale, voici l'article pour lequel le Code général des collectivités territoriales s'en remet officiellement au règlement intérieur en ce qui concerne les modalités. Or, les modalités ne sont pas décrites. Quels sont les supports concernés ?

Quelles sont leurs fréquences de parution ? Quelles sont les fréquences de publication de l'expression des conseillers d'opposition ? Combien de caractères ? A-t-on la possibilité de mettre des photos, des vidéos pour chaque support ? Quelle est la date de remise et la date de publication ?

Vous voyez, les questions sont nombreuses et méritent discussions avant de proposer une rédaction pour ce paragraphe.

De plus, la phrase précisant que la répartition de l'espace d'expression réservé aux conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité est fixée par le Conseil Municipal ne nous semble pas compatible avec la volonté du législateur qui a demandé expressément dans l'article 2121-27.1 que cette répartition soit fixée dans le règlement intérieur.

Article 35 : groupes politiques, pourquoi la constitution d'un groupe nécessite au moins trois conseillers municipaux ? La limite précédente était de deux.

Au vu de toutes ces questions, il nous semble raisonnable que ce document soit retravaillé avec vous et que l'on arrive par la négociation à se comprendre et à arrêter un règlement intérieur qui convienne à tous. Cette démarche nous semblant être la garantie d'une expression démocratique apaisée dans cette enceinte.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est un travail important d'Anne-Marie DELMAS, nous l'avons bien compris. Mais, il faut bien se garder de couper les cheveux en quatre, nous avons simplement appliqué le règlement type édicté par l'Association des maires de France, tel qu'il est adopté dans bon nombre de communes, sans plus et sans aucune arrière-pensée. Donc, nous avons pensé qu'il était beaucoup plus simple de procéder de cette manière, d'éviter les particularismes liés au Blanc-Mesnil. L'Opposition s'est largement exprimée sur la chose, je vous propose de passer au vote. Un dernier propos, M. GAY.

M. FABIEN GAY:

On va essayer de sortir par le haut, parce qu'il me semble que l'on est dans une situation de blocage.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Quel blocage ?

M. FABIEN GAY:

Si l'on en reste là, notre groupe ne peut pas participer au vote. Il y a plusieurs problèmes, des problèmes de forme sur lesquels je ne reviens pas, ce n'est pas anecdotique ; des problèmes de fond politique, soulevés par Didier MIGNOT, sur le particularisme de Blanc-Mesnil...

[...] (*coupure d'électricité*)

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vous propose de reprendre. Nous avons deux personnes qui ont dû quitter ce conseil, le Dr AMRANE qui donne procuration à Rahnia HAMA et le Dr CAN qui donne pouvoir à Stéphanie SURENDIRAN. Tous deux étaient d'astreinte et ont dû se rendre sur une urgence, les malades ne peuvent pas attendre.

M. GAY, vous vouliez dire un dernier mot sur le sujet avant que l'on passe au vote.

M. FABIEN GAY:

Je me suis exprimé, mais ce ne sera pas enregistré. Nous renouvelons notre position, nous ne participerons pas à ce vote. Je pense que ce serait respecter la démocratie que vous réunissiez l'opposition et la majorité dans un délai qui vous appartient, qu'on puisse avoir un débat politique de fond sur ce règlement intérieur qui va régir notre vie commune pendant six ans, et qu'ensuite on le passe au vote avant le 5 septembre.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous avons compris, M. GAY, vous faisiez une allusion au mandat précédent, où vous n'avez pas participé à ces réunions. Il est vrai que mon prédécesseur avait réuni les présidents de groupes, que j'avais moi-même proposé quelques sujets d'amendement du règlement tel qu'il était proposé, qui n'ont pas été retenus. Donc, le débat peut avoir lieu à huis clos dans le bureau du maire, il peut avoir lieu devant le Conseil Municipal et nous avons choisi de l'avoir devant le Conseil Municipal. Voilà la différence. Donc, je propose qu'on passe au vote.

M. DIDIER MIGNOT :

Lesquels amendements ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Les colonnes consacrées à l'opposition, j'avais proposé que ce soit plus long, je me souviens à l'époque. J'avais proposé un certain nombre de choses qui n'ont pas été retenues, mais ce n'est pas grave, c'était votre droit, je ne le conteste pas. Simplement, aujourd'hui, nous avons choisi une autre option qui est d'avoir ce débat au Conseil Municipal, encore une fois, c'est la démocratie.

Donc, nous passons au vote. Nous avons bien entendu la position de l'Opposition municipale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ADOPTE son règlement intérieur, conformément aux dispositions des articles L 2121.8 et L 2121.19 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2. DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE DU BLANC-MESNIL À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE « LE BOURGET – GRAND PARIS »

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il s'agit d'élire le représentant de la commune, l'Opposition n'a pas possibilité de proposer un candidat. Etes-vous d'accord pour voter à main levée ?

M. DIDIER MIGNOT :

Nous sommes d'accord pour voter à main levée. Une précision, nous avons la possibilité de présenter un candidat.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais pas la possibilité de faire élire un candidat.

M. DIDIER MIGNOT :

Ce n'est pas tout à fait pareil, mais on est d'accord sur la proposition du vote à main levée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la désignation du représentant de la commune du Blanc-Mesnil à l'assemblée générale de la société publique locale « Le Bourget – Grand Paris » au scrutin uninominal par un vote à mains levées, conformément au règlement intérieur.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous passons au vote pour que je représente la Ville du Blanc-Mesnil à l'Assemblée générale de la société publique locale « Le Bourget – Grand Paris ».

M. DIDIER MIGNOT :

Formellement, nous voulions procéder à un vote blanc. Je m'adresse à l'administration, car je ne sais pas dans quelle mesure cela peut être validé ou non par le Contrôle de légalité, puisque c'est normalement un vote à bulletin secret.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Dans la mesure où nous sommes d'accord.

M. DIDIER MIGNOT :

Je ne sais pas comment se traduit un vote blanc dans un vote à main levée, par une abstention ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Est-ce que tout le monde est d'accord pour qu'on procède à un vote à main levée ?

Le Conseil Municipal,

- PROCÈDE à la désignation d'un représentant du Conseil Municipal pour siéger au sein de l'Assemblée Générale de la société Publique Locale « Le Bourget – Grand Paris » au scrutin uninominal, majoritaire, comme suit :

Votants : 45

Blancs et nuls : /

Exprimés : 34

Nombre de sièges à pourvoir : 1 à l'assemblée générale.

A obtenu :

Candidat présenté par la Majorité Municipale : 34 voix
M. MEIGNEN.

- PROCLAME M. MEIGNEN élu pour siéger à l'assemblée générale de la société Publique Locale « Le Bourget – Grand Paris ».

3. REMISE DE PRIX, PRESTATIONS DIVERSES, GRATIFICATIONS
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Si vous le souhaitez, j'ai peut-être une explication. Nous avons souhaité marquer notre différence. Lors de cérémonies, telles que les mariages, les élus qui officient offrent une coupelle frappée du blason de la ville de Blanc-Mesnil aux mariés. Pour les noces d'or et les noces de diamant, nous avons choisi d'offrir un plateau en argent lui aussi frappé du blason de la ville de Blanc-Mesnil et gravé du nom des couples. Nous avons pensé que ce souvenir resterait dans la famille, c'est un événement majeur dans une vie. De la même manière qu'on a souhaité que les familles soient associées au déjeuner, on a souhaité aussi qu'un souvenir reste de cette cérémonie.

Cette décision doit être entérinée par un vote du Conseil Municipal, d'où ce mémoire qui vous est proposée aujourd'hui.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ARRETE la liste des bénéficiaires et évènements pour l'attribution des prix et gratifications (fleurs, médailles, gravures, coupes et présents divers) ainsi qu'il suit :
 - cérémonies et réceptions officielles (ex : 1^{er} mai – 8 mai – 14 juillet – 11 novembre....)
 - distinctions particulières (légion d'honneur, Ordre du mérite, Citoyen d'honneur, etc...)
 - noces d'or
 - mariages
 - décès
 - personnel communal : retraités et médaillés (Argent : 20 ans – Vermeil : 25 ans – Or : 30 ans et Grand Or : 40 ans)
 - récompenses culturelles et sportives (associations, personnalités...)
 - accueil de délégations dans le cadre d'une coopération ou d'un jumelage
 - maisons fleuries
- IMPUTE le montant de la dépense au budget des exercices concernés, natures, fonctions et destinations correspondantes.

4. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Y a-t-il des remarques ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- PROCEDE à la modification du tableau des effectifs comme suit :

A compter du 1^{er} juin 2014

Pour tenir compte des départs en retraite, des mutations externes et des développements de carrière :

Filière technique :

- Création de 2 emplois d'adjoint technique de 2^{ème} classe et suppression de 2 emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- Création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe et suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Selon les termes de l'article 97 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, un emploi ne peut être supprimé qu'après avis du comité technique paritaire. Les suppressions d'emplois seront donc soumises à l'avis du comité technique paritaire lors de sa prochaine séance.

Les suppressions de postes soumises au délibéré du Conseil Municipal sont toutes compensées par des créations sur des grades ou des quotités de temps de travail différents. Il n'existe donc aucune réelle suppression de poste.

Ainsi, les suppressions ci-dessus ne sont mentionnées qu'à titre indicatif afin d'assurer le respect du principe de compensation entre création et suppression d'emplois. A ce titre, elles correspondent à des transformations d'emplois. Elles seront donc soumises à délibération lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal après avis du Comité technique Paritaire.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus au budget à cet effet.

5. PRODUITS IRRÉCOUVRABLES DE LA VILLE – EXERCICE 2014

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Y a-t-il des remarques ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCÈDE à la demande du service des finances publiques et ADMET pour ce faire les titres concernés en pertes sur créances irrécouvrables, étant observé que l'admission en non-valeur ne met pas fin à l'exercice des poursuites, la décision prise en faveur du comptable n'éteignant pas la dette du redevable.

6. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION BLANC-MESNIL SPORT FOOTBALL

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

J'ai reçu des questions de notre collègue, Alain RAMOS, sur le sujet. M. RAMOS nous demande un certain nombre de documents. En avril, en arrivant, nous avons trouvé une situation. Nous recevons, et l'adjointe aux sports a reçu un certain nombre de représentants d'associations, dont le BMS Football. Toutes les associations sportives ont fait état d'un certain nombre de demandes, que ce soit des demandes d'ordre budgétaire, portant sur l'amélioration de leurs conditions ou toutes autres choses (salles, créneaux, etc.).

Parmi ces propositions, le BMS Football a fait apparaître qu'il avait eu bien des difficultés à boucler l'exercice 2013. Cela tient au fait, nous ont-ils expliqué, et au moment où les choses ont été faites nous n'avions pas encore les bilans 2013 de l'association, mais la majorité précédente a dû suivre de près l'évolution du BMS Football. Elle avait tous les éléments pour le faire. Nous prenons une situation en cours, et nous constatons que le club n'a pas bénéficié d'augmentation de subvention depuis plusieurs années, 2007 ou 2008.

Or, elle fait état d'une augmentation sensible, près de 30%, du nombre de ses adhérents. D'où l'idée de solder l'exercice précédent en proposant au mémoire le vote d'une subvention d'équilibre de 40 000 € et de repartir sur de bonnes bases pour l'exercice 2014.

On souhaite favoriser la réussite de nos sportifs et travailler le sport de masse mais aussi dégager une élite, de plus souhaitant que cette élite permette de modifier sensiblement la perception que l'on peut avoir de la ville du Blanc-Mesnil à l'extérieur. C'était l'objet du contrat d'Annabelle EURANIE par exemple. Dans ce cadre, il faut s'attendre à ce que le BMS Foot et d'autres sections encore, telles que le judo, le hand, le tennis, formulent un certain nombre de demandes. Lorsque l'on se donne les moyens d'évoluer à un niveau supérieur, et c'est le cas du BMS Foot avec le recrutement de M. M'BOMA, le nouveau coach qui a fait monter en CFA trois des derniers clubs qu'il a managés, on se met en situation d'avoir à répondre à des demandes toujours plus importantes de subventions de ces mêmes clubs.

Bien évidemment, ces subventions ne seront pas uniquement municipales, parce que la ville ne peut pas tout faire. Nous leur avons demandé, et nous les aiderons à trouver les financements privés, du sponsoring privé des entreprises de Blanc-Mesnil qui, j'espère, à mesure que les résultats seront encore un peu plus satisfaisants, s'engageront aux côtés de nos sportifs. Bien évidemment, la contrepartie des subventions que nous donnerons, même si elles sont modiques, consistera à avoir un droit de regard sur les comptes et que l'on vérifie que la situation des associations sportives et autres soit saine.

D'ailleurs, nous avons demandé à toutes les associations, et pas seulement au BMS Foot, les derniers bilans de manière à juger de la bonne situation financière des associations auxquelles nous avons délivré des subventions ; ce qui est tout à fait normal.

M. RAMOS nous demande un certain nombre d'éléments. J'ai devant moi un bilan visé par l'expert-comptable, Jean-Paul MARIE, correspondant pour le BMS Foot à une période allant du 31 mai 2012 au 30 juin 2013. On n'a pas la suite, et compte tenu des dates, il nous faudra attendre le bilan. Nous nous tournerons vers le BMS Foot, comme vers les autres associations pour voir si la situation est saine et contrôlée.

Ai-je bien répondu à votre attente, M. RAMOS ?

M. ALAIN RAMOS :

Sauf que j'aurais souhaité avoir les documents.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous ne les avons pas non plus.

M. ALAIN RAMOS :

La subvention exceptionnelle est quand même conséquente, elle représente pratiquement 20% de la subvention de l'année précédente, raison pour laquelle je me suis permis, M. le Maire, de vous demander le bilan de l'année 2013, la situation de trésorerie à fin mai et l'avis du Conseil d'administration de cette association. Nous ne sommes pas là pour jouer « petits bras », vous-même dans la mandature précédente quand il y avait ce type de propositions, vous demandiez à juste titre les documents nécessaires pour vérifier la bonne utilisation des finances publiques. Nous sommes dans le même état d'esprit.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous avez raison, M. RAMOS, nous sommes tout à fait attentifs à la bonne santé financière de nos associations. Il y a eu un débat, et il est vrai que c'est une somme (40 000 €), il nous a semblé que c'était le prix à payer, même si ce n'est pas modique, pour relancer ce club et repartir à zéro, et lui donner les meilleures chances de réussite à l'avenir, mais nous serons attentifs.

M. MIGNOT.

M. DIDIER MIGNOT :

Quelques remarques et quelques questions sur ce sujet. D'abord, effectivement, ce que vous faites est parfaitement légitime en matière d'interrogation des comptes et de certification par les experts comptables et les commissaires aux comptes. C'est d'autant plus légitime que c'est obligatoire pour les clubs ayant une subvention supérieure à 23 000 € et c'est ce que nous faisons tous les ans.

Je crois qu'il faut s'entendre sur les mots. A l'explication que l'on peut entendre sur ce grand club qu'est le BMS Foot, il ne s'agit donc pas d'une subvention exceptionnelle, mais d'un complément de budget, ce qui n'est pas tout à fait de même nature.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est une subvention d'équilibre.

M. DIDIER MIGNOT :

Là, il est évoqué une disponibilité de trésorerie et ce sont des problèmes que les clubs rencontrent chaque année, soit en juin, soit en septembre, notamment au regard des charges qu'ils doivent acquitter auprès de leur fédération. Ce sont des choses que l'on maîtrise y compris dans le cadre d'un budget déjà préformé et y compris adopté. Il est vrai que le BMS Foot, qui est un grand club et qui a déjà une subvention de 212 000 € fait un effort de formation des jeunes, reconnu en tout cas au niveau régional. Il fait des efforts y compris depuis quelques années sur son budget. Nous n'avons pas augmenté plus le BMS que d'autres clubs sportifs, puisque nous étions contraints -et nous en avons longuement débattu dans cette enceinte- par les dotations aux collectivités locales qui étaient en régression et qui mettaient les finances locales en difficulté pour satisfaire les besoins exprimés par les associations, et notamment les associations sportives. Et cela ne concerne pas que Blanc-Mesnil.

Cela étant, et Alain RAMOS l'a rappelé, 40 000 €: ce n'est pas une petite somme. Il est donc légitime que les élus, quels qu'ils soient, s'interrogent sur ces deniers publics et leur destination. D'où les questions que je partage d'Alain RAMOS. Il est vrai que nous n'avons pas les éléments, même si j'en connais quelques-uns, y compris une antériorité que je voudrais rappeler, car cela pose une double question, à la fois sur les questions de disponibilités de trésorerie, ce que l'on peut comprendre, on peut éventuellement entendre une subvention exceptionnelle. Par contre, il y a une structure budgétaire, est-elle suffisante ou pas ?

Si je comprends vos propos, la structure budgétaire actuelle du club n'est pas suffisante. Il faut donc, comme vous l'avez dit, avoir une subvention d'équilibre et non une disponibilité de trésorerie, ce qui n'est pas tout à fait la même chose d'un point de vue comptable. En cela, mais peu importe, le mémoire ne correspond pas à la réalité.

De plus, il y a sur le fond des choses qui me préoccupent sur la structure budgétaire du club. Je le dis, le BMS Foot est un grand club, donc il faut être extrêmement vigilant sur sa structure budgétaire. Or, en mars dernier, le président du BMS Foot s'adressait aux adhérents pour leur dire qu'il avait la confirmation écrite de la FIFA, qu'il toucherait une indemnité de formation de 40 000 € pour un jeune joueur parti jouer dans un grand club européen. Il s'en félicitait à juste titre, puisqu'il s'agit de trois ans de travail. C'est une question que je pose et qui m'interpelle.

Soit il s'agit de 40 000 € pour une disponibilité de trésorerie, qui sont récupérables, car la FIFA n'a pas encore payé ; soit le déficit du club ne se monte pas à 40 000 € mais à 80 000 € et là il faut s'interroger sérieusement sur les recettes et les dépenses du club. Nous sommes dans cette expectative au regard du mémoire qui nous est présenté ce soir. Autant nous sommes tout à fait disposés à aider le club, autant nous allons nous abstenir sur ce mémoire sur la structure budgétaire même du club, car si tel était le cas, ce serait quand même 80 000 € soit globalement 40% de la subvention qui serait versée de manière supplémentaire au club ; ce qui pose un problème.

J'ai été confronté comme tous les maires en France à cette question des dotations et des demandes des clubs sportifs. Bien évidemment, on peut toujours dépenser l'argent et demander à la fin de l'année à la ville de compenser les comptes, mais on ne peut pas fonctionner ainsi indéfiniment. Y compris les fédérations qui doivent reprendre leur responsabilité en la matière.

Comprenez bien la question qui n'est pas piègeuse, simplement, s'il y a une subvention de la FIFA de 40 000 € est-elle actée ou pas ? C'est ce qu'avait annoncé le président. Autrement, le déficit s'élèverait à 80 000 € auquel cas on s'interroge sérieusement sur la structure budgétaire du club.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

La réponse est simple, c'est une subvention d'équilibre. Ils ont du mal à boucler le budget car ils forment beaucoup plus de jeunes qu'auparavant. Et c'est vrai, car ils avoisinent les 1 100 jeunes, qu'ils occupent régulièrement y compris pendant les vacances, alors que cela ne se faisait pas auparavant. Ils ont par ailleurs une structure qui me paraît très intéressante, et l'on peut me rétorquer que ce n'est pas la place du football de le faire, ils prennent les jeunes pendant les vacances en offrant une activité « grand pont vers la culture ». Peut-être que le public ne connaît pas cet aspect du BMS Foot, ils occupent les jeunes pendant les congés et un jour dans la semaine, ils prennent en charge le déjeuner, ils payent des éducateurs et ils font une sortie culturelle (Château de Versailles par exemple). Pour les accompagnateurs, c'est une fête et c'est la sortie de l'année. Cela a également un coût.

Concernant le nombre d'adhérents, ils ont souhaité accepter tous les jeunes et le club monte donc en puissance régulièrement. Cela pose d'autres questions outre le budget, à savoir les questions des créneaux. A-t-on suffisamment de place et de terrains pour le faire ? Oui, aujourd'hui, mais il faut jongler avec les autres sections sportives : le futsal, le foot à 7... On a un peu de mal à caser tout le monde.

Le paiement de la subvention n'arrive pas à temps et ils ont du mal à faire face à leurs créances. Ce déficit de 40 000 € valable pour l'année précédente va devenir chronique si l'on ne majore pas la subvention. Ils ont besoin de ces 40 000 €

Je crois que l'on a majoré lors d'un précédent Conseil Municipal cette subvention du BMS Foot, car cela correspondait à un réel besoin, nous serons attentifs à sa bonne utilisation.

Ils peuvent avoir de bonnes surprises quand un joueur signe à l'Inter de Milan, le club formateur, en l'occurrence Le Blanc-Mesnil Sport Football perçoit une indemnité, et je ne sais pas s'ils l'ont reçue et si elle est de 40 000 € Je pense qu'ils utiliseront cet argent pour préparer la saison à venir.

On a failli descendre avant l'arrivée d'Alain M'BOMA, qui tient bien les rênes du club depuis son arrivée en janvier. On a terminé quatrième et il est probable que s'il avait commencé l'année, on aurait été en situation de monter. Donc, l'objectif du club aujourd'hui -et je sais qu'il y a beaucoup d'amateurs de foot dans la salle, surtout en période de coupe du monde- est bien de monter l'année prochaine, cela signifie qu'il faut garder ses propres joueurs, faire en sorte d'attirer d'autres joueurs pas trop chers. Même si l'on aimerait bien qu'il n'y ait que des Blancs-Mesnilois dans l'équipe, en attendant que nos jeunes soient au niveau suffisant, on est bien obligé de les encadrer. C'est tout ce travail qu'ils ont à faire, et c'est pour faire ce travail qu'ils ont besoin d'une subvention à la fois de complément pour éponger ce qui s'est passé l'année dernière (nous n'étions pas là) pour préparer l'avenir et les succès à venir.

Après, on ne sait pas si l'on va vendre un joueur, combien on va en tirer. Je pense que c'est de l'ordre de l'exceptionnel, on ne peut pas le budgéter. Par contre, c'est la bonne surprise qui permet peut-être d'apporter un petit plus, un petit déplacement à la fin de l'année, d'aller chercher un joueur que l'on ne serait peut-être pas allé chercher pour boucher un trou que l'on avait peut-être à tel poste de l'équipe ou renforcer et avoir un remplaçant supplémentaire afin d'assurer toute la saison qui est souvent bien longue pour le club.

Bien évidemment, nous sommes tous sourcilleux, et moi le premier, je l'avais annoncé, dès le premier euro qu'on dépensera en subvention, on regardera où il va et sa bonne utilisation ; a fortiori quand on donne 40 000 €

Ces réponses étant apportées, nous procédons au vote de ce mémoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 40 000 €uros à l'association Blanc-Mesnil Sport Football,
- AUTORISE M. le Maire à signer un avenant à la convention triennale pour permettre le versement de cette subvention exceptionnelle,
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice 2014, nature, fonction et destination correspondantes.

<p>7. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION MAISON POUR TOUS JEAN JAURÈS – ANNÉE 2014</p>

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous avons décidé de déclencher un audit pour bien comprendre ce qui se passait et nous nous étions engagés à verser 7/12^{ème} de la subvention pour que les associations puissent fonctionner en attendant le résultat de l'audit, qui tarde un peu, je pense que nous l'aurons en septembre. Donc, la décision a été prise de verser la totalité de la subvention sur l'année à ces trois Maisons pour tous.

Nous utiliserons les résultats de cet audit pour prendre les décisions budgétaires qui s'imposeront à l'automne.

Je vous propose de voter le reste de la subvention annuelle qui devait être dédiée aux trois Maisons Pour Tous.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sans que MM. JULIE, RANQUET, Mme VIOLET et M. DRINE ne prennent part au vote,

- ATTRIBUE une subvention à l'association la Maison Pour Tous Jean Jaurès, pour les 5 derniers mois de l'exercice 2014 pour un montant de 166 646 €uros au titre du fonctionnement.
- Cette subvention porte le total des versements à 399 950 €uros.
- APPROUVE l'avenant à la convention afférente au titre de la subvention de fonction ;
- AUTORISE M. le Maire à le signer ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice 2014, nature, fonction et destination correspondantes.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Excusez-moi, M. le Maire, un certain nombre de conseillers municipaux ne devaient pas participer au vote de ce mémoire.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est vrai, vous avez raison. Ils n'ont pas voté mais j'aurais dû le dire. Mme VIOLET, Messieurs JULIE, RANQUET, DRINE ne devaient pas prendre au vote.

8. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À L'ASSOCIATION MAISON POUR TOUS CHEMIN NOTRE-DAME – ANNÉE 2014

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Y a-t-il des remarques ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sans que MM. BOUMEDJANE, KAMATE, Mmes HAMIDI et CAN ne prennent part au vote,

- ATTRIBUE une subvention à l'association Maison Pour Tous Chemin Notre-Dame pour les 5 derniers mois de l'exercice 2014 pour un montant de 91 986 € en fonctionnement et une subvention de 66 667 €uros au titre de la M.O.U.S, soit au total une subvention d'un montant de 158 653 €uros.
- Cette subvention porte le total des versements à 380 767 €uros.
- APPROUVE les avenants aux conventions afférentes au titre de la subvention de fonctionnement et de la M.O.U.S. ;
- AUTORISE M. le Maire à les signer ;

- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice 2014, nature, fonction et destination correspondantes.

9. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À L'ASSOCIATION MAISON DES TILLEULS – ANNÉE 2014

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Y a-t-il des remarques ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sans que Mme KHALI, MM. HITACHE, AMRANE et KAMATE ne prennent part au vote

- ATTRIBUE une subvention à l'association Maison des Tilleuls pour les 5 derniers mois de l'exercice 2014 pour un montant de 120 729 €uros en fonctionnement et une subvention de 58 750 € au titre de la M.O.U.S, soit au total une subvention d'un montant de 179 479 €uros.
- Cette subvention porte le total des versements à 430 750 €uros.
- APPROUVE les avenants aux conventions afférentes au titre de la subvention de fonctionnement et de la M.O.U.S. ;
- AUTORISE M. le Maire à les signer ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice 2014, nature, fonction et destination correspondantes.

10. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE À L'ASSOCIATION POUR LE FORUM CULTUREL – ANNÉE 2014
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Même problématique, nous avons décidé de verser 7/12^{ème}, nous avons eu des discussions approfondies avec Xavier CROCI qui nous a expliqué que la programmation était engagée sur une saison et qu'il était difficile de se déjuger. Donc, nous avons décidé d'honorer la parole de la ville et nous verserons la subvention sur l'année à l'Association Pour le Forum Culturel, avant d'attendre le résultat de l'audit et de voir comment les choses fonctionnent dans toutes les associations « satellites » municipales.

Donc, je vous propose d'adopter ce mémoire. M. BRAMY.

M. HERVÉ BRAMY :

J'écoute attentivement vos propos et j'ai quand même une question, car il y a quelques enjeux pluriannuels, notamment à travers la convention « Scène conventionnée » qui lie le Forum au Conseil Général, à l'Etat. J'avais compris que cette convention pluriannuelle serait renouvelée en juin 2014. Cela veut-il dire que vous suspendez cette intention ?

Votre représentant à l'Association du Forum a laissé entendre qu'a priori il n'y aurait pas de remise en cause de ce principe, qui nous engage sur trois ans.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

J'ai reçu le Vice-président du Conseil Général en charge de la culture, votre collègue élu sur Noisy-le-Grand, M. CROCI ainsi que son adjoint. J'ai bien compris qu'il y avait un cahier des charges, nous avons simplement imposé de pouvoir modifier et faire la chaussure à notre pied, nous avons demandé à avoir 25 dates de programmation au Forum, ce qui a été accepté par tout le monde. Dans ce contexte, nous nous sommes engagés à signer la convention, que de toute façon nous pouvons dénoncer en cas de besoin, mais il fallait le faire pour que le Forum puisse continuer à travailler.

La condition soumise à cette signature consistait à pouvoir bénéficier d'un certain nombre de dates pour pouvoir commencer à modifier un peu la programmation du Forum culturel, comme nous nous étions engagés devant nos électeurs à le faire. Raison pour laquelle je vous propose aujourd'hui de voter le solde de la subvention annuelle. Nous verrons les conclusions de l'audit, sous quelle forme se feront les choses et quelles décisions nous prendrons ensuite. Pour l'instant, la convention est signée et nous vous proposons de voter le budget.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sans que MM. MEIGNEN, BOUMEDJANE, Mmes COMAYRAS et HAMA ne prennent part au vote,

- ATTRIBUE une subvention complémentaire de 769 910 €uros à l'association Pour le Forum Culturel, au titre des 5/12^{ième} de l'exercice 2014,
- AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant de la convention correspondante,
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice 2014, nature, fonction et destination correspondantes.

11. PROGRAMMATION 2014 – CONVENTION AVEC LE CONSEIL RÉGIONAL ILE-DE-FRANCE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Y a-t-il des remarques ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention et de solliciter une subvention d'un montant de 30 218 €auprès du Conseil Régional Ile-de-France,
- APPROUVE la procédure mise en place par le Conseil Régional qui consiste pour la ville à verser l'aide régionale aux associations,

- VERSE aux associations une subvention de 30 218 € relative à leurs projets,
- AUTORISE M. le Maire à signer les documents afférents à ce dossier,
- INSCRIT le montant de la recette au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes,
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

12. Z.A.C. GUSTAVE EIFFEL – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ POUR L'EXERCICE 2013 ET DU BILAN PRÉVISIONNEL ACTUALISÉ

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est l'exercice de la mandature précédente.

M. DIDIER MIGNOT :

Une question concernant l'EHPAD et je connais l'historique de ce dossier. Ces dossiers étaient prêts au niveau de l'ARS, puisque je m'en étais entretenu avec M. KIRSCHEN et avec le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis. Qu'en est-il de ce dossier de l'EHPAD ? Comment peut-on donner suite à cette importante question pour la prise en charge des personnes âgées dépendantes sur notre ville ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Bonne question, la réflexion est en cours. Nous nous sommes entretenus avec la directrice et le Conseil d'administration de l'EHPAD Monmousseau. Il apparaît que cet EHPAD se trouve dans un état de vétusté faisant qu'il devra fermer. Selon mes informations, on n'aura pas de deuxième EHPAD. La question qui se pose étant la suivante : permet-on la création d'un deuxième EHPAD sur une zone à déterminer, un terrain était proposé juste à gauche du Leclerc ? Le place-t-on là ou à un autre endroit ? Il faudra bien trouver un endroit pour cet EHPAD. En échange, on assistera certainement à la fermeture de Monmousseau. Ce sera simplement un échange de terrain et une reconstruction d'un EHPAD dans des conditions plus modernes. Selon les informations actuelles dont je dispose, c'est l'orientation vers laquelle nous nous dirigeons.

M. DIDIER MIGNOT :

Je suis surpris d'entendre que nous ne l'aurons pas, il faut d'abord le demander. Je pense qu'il est indispensable dans cette ville d'avoir deux EHPAD. J'ai été Président du Conseil d'administration de Monmousseau, il est vrai qu'une étude est faite. Je ne sais pas où nous en sommes sur cet établissement. Il est clair que de toute façon l'établissement ne peut pas rester en l'état. J'avais déjà prévenu l'ARS de cette vétusté et cette nécessité à reconstruire soit sur site, soit hors sur site, les choses n'étaient pas encore actées de ce point de vue, l'établissement Monmousseau, quelle que soit la configuration.

Le projet de deuxième EHPAD sur la ville était loin d'être abandonné par la ville, et l'ARS m'avait d'ailleurs y compris signalé que le dossier de notre EHPAD qui était prêt avait été, on ne sait trop pour quelles raisons, éliminer du circuit en matière de financement et on avait privilégié à ce moment-là des financements pour d'autres EHPAD en Seine-Saint-Denis. Pour ce qui me concerne et d'après mes dernières informations ou contacts que j'avais eus, le deuxième EHPAD du Blanc-Mesnil était toujours d'actualité et était toujours une éventualité parfaitement envisagée par les autorités. Il manquait la question du financement.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est important le financement.

M. DIDIER MIGNOT :

Je vous donne mon sentiment, je pense qu'il faut aller à la bagarre sur cette question, et nous sommes prêts à le faire avec vous, pour obtenir un deuxième EHPAD sur la ville. Je pense qu'il serait dommage dans ce secteur de la ville qui comprenait un EHPAD mais aussi une crèche...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ne vous inquiétez pas, on créera des crèches sur la ville, plus que vous ne le pensez.

M. DIDIER MIGNOT :

M. MEIGNEN, je suis en train d'essayer de construire, y compris dans cette partie du territoire, qu'est la ZAC Eiffel et je pense qu'un EHPAD serait parfaitement le bienvenu.

Pour aller vite, je trouve que vous démissionnez un peu vite sur cette question. Il faut aller demander cet EHPAD, il faut l'exiger car il est prêt.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Entre le vouloir, l'exiger, savoir le financer et obtenir l'autorisation qui ne dépend pas essentiellement de nous, il y a quand même une distance.

Je ne triche pas et je joue carte sur table, je vous dis simplement que nous avons très peu de chance de l'obtenir dans l'état actuel des choses. C'est dommage que le docteur ait dû partir, car c'est lui qui nous représente et il est au fait du dossier. De plus, on a dans l'équipe, Gérard-François PERRIER, Président du CODERPA, qui est bien introduit dans ces milieux et est suffisamment informé pour vous dire que nos chances d'obtenir un deuxième EHPAD sont assez réduites. On va les tenter, mais les chances que nous avons sont infimes. On peut le vouloir, mais ce n'est pas pour cela qu'on l'obtiendra.

M. DIDIER MIGNOT :

Juste la modification de vos propos entre le début et la fin. Tout à l'heure, vous avez dit que l'on n'aura pas et là vous allez le demander. C'est bien, on avance, vous allez le demander.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

En disant qu'on ne l'aura pas, je ne dis pas qu'on ne va pas le demander ; ne jouez pas sur les mots. Vous vouliez une précision, je vous l'apporte. Je vous dis que ce sera difficile et nous avons très peu de chances.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sans que M. le Maire ne prenne part au vote

- APPROUVE l'ensemble des documents du Compte-Rendu Annuel aux Collectivités 2013 de la Z.A.C. Gustave Eiffel,
- AUTORISE le versement d'une participation communale à hauteur de 500 000 €uros H.T., soit 600 000 €uros T.T.C. pour l'exercice 2014.
- IMPUTE le montant de la dépense au budget du présent exercice, nature, fonction et destinations correspondantes.

13. AVENANT N° 10 AU TRAITÉ DE CONCESSION D'AMÉNAGEMENT ENTRE LA VILLE ET SÉQUANO AMÉNAGEMENT SUR LA ZONE D'ACTIVITÉS DE LA MOLETTE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Y a-t-il des remarques ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sans que M. le Maire ne prenne part au vote

- APPROUVE l'avenant n°10 à la concession d'aménagement entre Sequano Aménagement et la Ville sur la zone de la Molette,
- AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant correspondant ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

14. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX AMICALES DE LOCATAIRES AU TITRE DE L'ANNÉE 2014

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il s'agit d'attribuer 150 € à six associations de locataires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** une subvention de fonctionnement de 150 euros aux amicales de locataires suivantes :
 - Amicale de locataires de la Résidence Notre Dame (OGIF) ;
 - Amicale de locataires du Sous-Coudray (OSICA) ;
 - Amicale de locataires Pierre Montillet (EMMAÛS) ;
 - Amicale de locataires Résidence du Cèdre (O.P.H.93) ;
 - Amicale de locataires de la Cité Victor Hugo (OPIEVOY) ;
 - Amicale de locataires de la Cité des 4 Tours (OPIEVOY).
- **IMPUTE** le montant de la dépense de 900 euros au budget de l'exercice 2014, nature, fonction et destination correspondantes.

15. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT 93

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il s'agit de reprendre le déficit de la SODEDAT qui a œuvré pour la construction de la ZAC Pierre Sémard. Il se trouve que la SODEDAT ayant un lourd déficit, nous sommes endettés et la ville qui était caution se trouve dans l'obligation de rembourser annuellement 239 157,54 € jusqu'en 2027. Croyez bien que je le déplore, mais je subis cette mauvaise gestion d'une époque ou en tout cas les conditions qui ont fait qu'à un moment donné malheureusement la SODEDAT, cautionnée par la ville, se trouvait dans ce contexte et nous place dans cette situation. Je crois que vous avez vous-même subi cette situation, puisque c'était antérieur à votre mandat. Donc, nous sommes tous dans la même galère, nous nous passerions bien d'avoir à donner 240 000 € tous les ans, mais il en est ainsi malheureusement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** une subvention à l'Office Public de l'Habitat 93 d'un montant de 332 934,51 € au titre de l'année 2013, imputée sur l'exercice 2014,
- **IMPUTE** le montant de la dépense sur le budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vais me tourner vers l'Office, nous aurions peut-être pu avoir un contingent supplémentaire d'appartements à disposition de la ville pour le prix que nous payons tous les ans !

16. ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Avez-vous des remarques ? Anne-Marie DELMAS.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Si nous sommes pour l'adhésion au groupement de commandes, nous aimerions y voir ajouter une condition quant à l'origine de l'électricité. Dans un processus d'amélioration continue, nous souhaitons que la part d'électricité en provenance de sources renouvelables soit en progression régulière. Seule cette exigence des puissances publiques, comme les communes et a fortiori les syndicats aussi importants que le SIPPEREC, permettra une réelle diversité d'approvisionnement et une réduction de la production d'électricité d'origine nucléaire, source dangereuse à court et très très long terme pour la population.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci Anne-Marie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sans que MM. MEIGNEN et RANQUET ne prennent part au vote,

- APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés,
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération,
- IMPUTE les dépenses en résultant au budget de l'exercice correspondant, nature, fonction et destination afférentes.

17. AVENANT N° 1 POUR LA MODIFICATION DU PROGRAMME ET TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES À LA PISCINE HENRI WALLON

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous avez un rectificatif pour ce mémoire, car il y avait une petite erreur dans les chiffres. La mise en place d'une rampe était budgétée à 16 503,73 € Ce montant s'entend TTC et non hors taxes, d'où ce mémoire complémentaire. Ce n'est pas une économie de 339 307 € que nous réaliserons mais d'environ 3 000 €

M. MIGNOT.

M. DIDIER MIGNOT :

Une question principale sur ce dossier. Nous avons eu déjà ce débat sur la fosse de plongée et nous voterons contre ce mémoire. Bien évidemment, nous voterons contre l'avenant, mais nous ne votons pas –et pour cause– sur la question de la rénovation de la piscine, puisque nous l'avions lancée.

J'ai une question sur la modification du projet, je ne reviens pas sur le fond. Cette modification ne va-t-elle pas induire des modifications des subventions attendues, notamment de la Région et du CNDS ? C'est un vrai problème, et je parle de mémoire, je peux donc me tromper sur les chiffres, mais nous devrions être à plus de 2 millions de subventions. Je ne sais pas ce qu'il en est de la Région aujourd'hui, et justement je ne les vois pas apparaître dans le mémoire rectificatif dans le plan de financement sur la réserve parlementaire que nous allons voter après. Je ne vois donc pas apparaître cette question importante du reste à charge de la ville par le biais des subventions ou non obtenues de la Région. Je résume la question : y a-t-il un risque que la Région modifie la hauteur de ses subventions et par voie de fait le CNDS également sur la piscine, c'est un risque ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

J'ai bien compris, la réponse est « non » et la chose avait été anticipée et débattue. L'objectif était de faire une économie en période budgétaire un peu contrainte et difficile –et le pire est devant nous– nous en avons tous conscience. On s'est dit que c'était une mauvaise idée de rajouter cette fosse de plongée qui accentuait sensiblement le coût pour un nombre d'adhérents au club de plongée relativement minime, dont certains habitent en Bretagne ou je ne sais où. On ne revient pas sur le choix qui a été débattu. L'économie est moins importante que prévue, car entre-temps on a trouvé un peu d'amiante, qu'il a fallu traiter. On s'est rendu compte que la rampe n'avait pas été budgétée. Mais, l'objectif est bien de faire des économies. Evidemment que si l'économie constatée avait été annulée par une absence de subventions, on aurait gardé le projet tel quel, donc l'objectif était bien de faire des économies.

Mme BUFFET.

MME MARIE-GEORGE BUFFET :

J'entends bien votre réponse, M. le Maire, mais mes informations me font penser que le dossier de la piscine du Blanc-Mesnil a été retiré de l'examen de la Commission permanente qui se réunissait hier à la Région, parce que le dossier avait été modifié. Je me suis renseignée ce matin, car j'étais inquiète, puisque je verse une partie de ma réserve parlementaire avec beaucoup de plaisir à ce projet de piscine.

Si l'on verse d'un côté, que l'on réduise de l'autre pour faire des économies, et que l'on perde des subventions, il faudrait s'inquiéter très vite. Je suis quasiment certaine qu'il a été retiré de la Commission permanente hier.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On va vérifier, mais la réponse des services était que s'il n'y a pas modification du permis de construire et qu'il ne faille pas en redéposer un nouveau, la subvention n'est pas en jeu. C'est la réponse qui nous a été apportée, raison pour laquelle nous avons procédé de cette manière.

M. DIDIER MIGNOT :

Dans ce cas, je m'excuse mais je ne comprends pas le plan de financement qui figure au mémoire, puisque les subventions régionales et CNDS n'apparaissent pas. On parle d'un autofinancement (et je comprends que c'est la ville) de 5 millions d'euros. Cet autofinancement aurait été de 3 millions d'euros. Sous prétexte de faire une économie réelle de 300 000 € je crains que la ville paye 2 millions d'euros de plus. Je ne l'affirme pas aujourd'hui, je vous pose la question. Je pense qu'il y a un vrai risque à cela.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vous répète qu'on a étudié la chose et qu'on m'a dit que la réponse était : non. On va vérifier. Mme DELMAS.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Je voulais préciser que le marché précédent avait fixé un montant forfaitaire à 6,475 M€ Vous proposez de réduire notablement la prestation attendue en supprimant la fosse de plongée, ce qui aurait dû selon le mémoire économiser, sous réserve de vérification des nouveaux chiffres, environ 472 000 € Nous savons que les groupes du BTP n'acceptent pas de réduire les chiffres d'affaires prévus. Aussi, quand ils y sont contraints réglementairement, des difficultés techniques soudaines apparaissent et l'on voit arriver des factures pour travaux supplémentaires. Cette fois-ci, ils n'ont même pas attendu quelques mois pour les présenter. Ils ajoutent 139 000 €, soit une facture de plus du quart de la soi-disant réduction de prix. Je crains que de nouvelles difficultés techniques arrivent avec les factures correspondantes.

Au final, le coût sera celui de départ, et nous n'aurons pas la fosse de plongée qui, permettez-moi de le redire, aurait permis à des Blancs-Mesnilois de découvrir ce sport, à ceux qui sont partis se former en Thaïlande de faire valider leur diplôme en France, et l'image du Blanc-Mesnil aurait eu à y gagner par la présence d'un équipement rare sur son territoire.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mme DELMAS, vous avez une piètre opinion des services techniques de la ville qui ont vérifié, dépense supplémentaire par dépense supplémentaire, le bien-fondé des demandes. Moi aussi, je me suis interrogé en me demandant si l'on ne nous reprenait pas d'une main ce qu'on leur prend de l'autre. Évidemment que nous y avons pensé. L'amiante trouvée lors du forage ne pouvait pas être anticipée. Il a bien fallu désamianter, c'est une opération assez onéreuse. Ensuite, il fallait refaire l'étanchéité. En effectuant des travaux, on a parfois des surprises.

Je fais le même constat que le vôtre, j'aurais préféré économiser un maximum d'argent. Ils nous en reprennent un peu. Il semblerait que ce soit justifié. Les services et les ingénieurs de la ville se sont penchés sur la question. Personnellement, je leur fais confiance.

(Commentaires hors micro de M. BRAMY).

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. BRAMY, ce sont les chiffres donnés et validés par les services de la ville.

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- APPROUVE les termes de l'avenant n° 1 au marché d'extension réhabilitation de la piscine Henri Wallon portant modification du programme et de son montant,
- AUTORISE Monsieur le Maire à le signer,
- IMPUTE les dépenses en résultant au budget de l'exercice correspondant, nature, fonction et destination afférentes.

18. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE POUR L'EXTENSION-RÉHABILITATION DE LA PISCINE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est notre Députée qui met la main à la poche sur la réserve parlementaire à hauteur de 20 000 € Merci Mme BUFFET.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- PROPOSE ce projet pour un financement au titre de la réserve parlementaire,
- APPROUVE le plan de financement,
- AUTORISE M. le Maire à solliciter la subvention de 20 000 €auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire,
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- INSCRIT le montant de la recette au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes,
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

M. DIDIER MIGNOT :

J'assortis ce vote quand même vraiment d'une intense vigilance sur l'autofinancement à hauteur de 5 millions d'euros pour la ville.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous avons bien compris et nous serons vigilants, c'est notre intérêt commun, bien sûr.

M. DIDIER MIGNOT :

Et la question de la subvention de la Région.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Bien sûr.

19. APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE AVEC FRANCE TELECOM POUR L'ENFOUISSEMENT COORDONNÉ DES RÉSEAUX AÉRIENS
M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Avez-vous des remarques ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- OPTE pour la convention B ;
- AUTORISE M. le Maire à la signer ainsi que les conventions particulières à chaque enfouissement ;
- IMPUTE les dépenses en résultant au budget de l'exercice correspondant, nature, fonction et destination afférentes.

20. SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE DÉVELOPPEMENT URBAIN
M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Avez-vous des remarques ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- SOLLICITE auprès de l'Etat les subventions aux taux maximum au titre de la D.D.U. ;
- AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces y afférent ;

- INSCRIT les recettes en résultant au budget de l'exercice correspondant, nature, fonction et destination afférentes ;
- IMPUTE les dépenses en résultant au budget de l'exercice correspondant, nature, fonction et destination afférentes.

21. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION VILLES DES MUSIQUES DU MONDE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Avez-vous des remarques ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'adhésion de la Ville à l'association Villes des Musiques du Monde ;
- APPROUVE le versement d'une cotisation pour l'adhésion à l'association Villes des Musiques du Monde ;
- APPROUVE la convention à intervenir entre la Ville et l'association Villes des Musiques du Monde ;
- AUTORISE M. le Maire à la signer ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et dépense correspondantes.

22. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AVEC L'ASSOCIATION MAAD 93
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Avez-vous des remarques ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le renouvellement de l'adhésion à l'association MAAD 93 ;
- AUTORISE M. le Maire à signer le bulletin d'adhésion ;
- APPROUVE le versement d'une cotisation de 250 € relative à l'adhésion à l'association MAAD 93 ;
- APPROUVE le renouvellement de la désignation de M. Eric PARIS, Directeur du Deux Pièces Cuisine, comme son représentant à l'assemblée de cette association ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes ;

- **INDIQUE** que la ville règlera chaque année, le montant de l'adhésion qui pourra être revalorisé.

<p>23. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT – ANNÉE 2013</p>

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ces rapports n'appellent pas de vote. M. RAMOS et ensuite M. BRAMY.

M. ALAIN RAMOS :

J'ai cru comprendre tout à l'heure que les choses évoluaient sur le dossier de l'eau. Pouvez-vous confirmer l'arrivée des études que vous avez programmées le 7 mai sur le dossier du renouvellement de l'affermage ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, l'étude a été lancée. Nous aurons les résultats rapidement, raison pour laquelle nous convoquerons un Conseil Municipal le 15 juillet sur le sujet de l'eau. Il était impossible de faire autrement, tout simplement car il faut que cela passe en CTP. Malheureusement, on sait bien que la période des congés s'échelonne principalement après les fêtes du 14 juillet jusqu'au 15 août, mais nous sommes obligés de procéder de cette manière. Nous élirons une Commission spécifique pour cette délégation de service public (composition de la commission, mission des membres...).

M. DIDIER MIGNOT :

Quand a lieu le CTP ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Le 8 juillet.

M. DIDIER MIGNOT :

On ne peut pas l'avancer. Je trouve que sur un débat aussi important que le choix de l'eau à Blanc-Mesnil, il est dommage de le mener au plein cœur de l'été.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il faut un mois pour convoquer le CTP, nous devons absolument respecter ces règles. Si l'on veut vraiment renouveler la délégation de l'eau avant le 31 décembre, on est obligé de procéder de cette manière. Je regrette d'avoir à convoquer un Conseil Municipal exceptionnel le 15 juillet, mais nous sommes contraints de le faire, malheureusement, tout simplement pour respecter les règles.

M. HERVÉ BRAMY :

Nous aurons deux Conseils Municipaux, un le 5 et un le 15 juillet.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous n'en aurons pas un le 5, et je le disais lors de l'interlude dû au sabotage du compteur électrique –nous porterons plainte– à M. MIGNOT qu'effectivement on a toujours fait voter un mémoire pour la formation des élus. Nous allons nous tourner vers les services de la préfecture et leur demander si nous ne pouvons pas exceptionnellement décaler de 10 jours afin de rentrer dans le cadre. Je pense que ce n'est pas dramatique et que nous pourrons l'obtenir assez facilement des services de la Préfecture.

M. HERVÉ BRAMY :

Ma question sur l'eau, nous avons élu une Commission du service public. L'eau est un élément de ces services publics. Quand envisagez-vous qu'elle se réunisse avant le Conseil Municipal du 15 juillet ? De plus, j'espère que nous aurons le quorum le 15 juillet.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je pense que nous aurons le quorum le 15 juillet ; en tout cas, nous avons vérifié de notre côté qu'il y ait suffisamment d'élus. M. BRAMY, on sait bien que les 13 et 14 juillet sont des jours de fêtes sur la ville. C'est l'occasion pour tous les élus d'être présents et de faire la fête avec la population. A un jour près, je ne pense pas que ce soit un gros effort et je pense que tout le monde pourra être présent le 15 juillet. Nous sommes obligés de procéder de cette manière. Il y a eu les élections municipales en mars et il a fallu attendre le résultat des élections pour relancer.

M. HERVÉ BRAMY :

Je n'étais plus sur cette question. Avez-vous l'intention de réunir la Commission du service public pour qu'elle puisse commencer à travailler sur le dossier de l'eau, puisque cela rentre dans ses prérogatives, me semble-t-il ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il y aura une réunion de cette Commission et également un grand débat, car il y a plusieurs options sur le service de l'eau. Il est important de discuter et de réfléchir ensemble au contrat que l'on souhaite éventuellement imposer aux futurs délégataires. Il est question d'apporter le meilleur service possible à la population. Donc, on le fera en temps et en heure. Evidemment que nous réunirons la commission et il y aura un vrai débat au Conseil municipal avant que les décisions ne soient prises. La date de la réunion de la Commission n'est pas arrêtée.

M. HERVÉ BRAMY :

On la réunira avant le 15 juillet.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, M. BRAMY mais la date n'est pas arrêtée.

M. HERVÉ BRAMY :

D'accord, merci.

Le Conseil Municipal,

- PREND acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement – Année 2013.

24. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – ANNÉE 2013

Le Conseil Municipal,

- PREND acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – Année 2013.

25. RAPPORT ANNUEL RELATIF A L'ACTIVITE DES MARCHES FORAINS DE LA VILLE
--

Le Conseil Municipal,

- PREND acte du rapport annuel relatif à l'activité des marchés forains de la ville.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous avons une question de M. RAMOS et une proposition de vœu de l'Opposition municipale.

Je propose de répondre à la question de M. RAMOS : « *Dans l'organisation de votre cabinet, vous avez auprès de vous un conseiller spécial. Je souhaite que vous puissiez nous informer sur les attributions ou les fonctions qu'il exerce auprès de vous. Quelle est la nature de son contrat de travail ? Son niveau de rémunération brute mensuelle ? Sa rémunération annuelle comprend-elle un 13^{ème} mois ou autres types de primes ? Par ailleurs, aurait-il à sa disposition un véhicule de service ou de fonctions ?* ».

J'aurais aimé que M. RAMOS dans la mandature précédente pose les mêmes questions à mon prédécesseur, mais peut-être n'aurait-il pas posé la même question aux différents moments du mandat puisqu'il a été un moment avec et un moment contre la précédente majorité.

Pour répondre à la question de M. RAMOS, déjà, je suis surpris de l'intérêt que vous portez à l'un de mes collaborateurs. C'est la deuxième fois que la question est posée, j'y répondrai donc pour la dernière fois et je ne reviendrai pas sur le sujet.

Vous savez comme moi que lorsqu'un nouveau maire arrive, il a le droit à trois collaborateurs. M. LESUISSE fait partie de ces trois collaborateurs et c'est tout à fait normal. Les rémunérations de ces collaborateurs sont étroitement encadrées, les règles ont été, et seront, respectées. Je pense même que la valeur de la personne que vous citez aurait mérité probablement qu'elle soit beaucoup mieux rémunérée que ce que l'on sait faire aujourd'hui. C'est quelqu'un qui a une importante qualité de travail, qui travaille énormément, et je le vois bien puisqu'on termine à la même heure souvent le soir, c'est-à-dire très tard. C'est quelqu'un qui apporte beaucoup à la ville.

Sa rémunération encadrée par ce statut de cabinet est inférieure à ce que je souhaiterais, compte tenu de son expérience et son expertise. Il n'a pas de véhicule de fonction, c'est-à-dire qu'il utilise pour tourner en ville son propre véhicule, sa propre essence –tout comme moi d'ailleurs depuis le début du mandat– et comme nous tous.

Il se déplace beaucoup dans le cadre des missions que je lui confie, et je lui ai donc proposé de le doter d'un scooter de fonction, qu'on n'a pas encore acheté mais qui peut être arrivera, je ne sais pas. De plus, c'est quelqu'un qui optimise son temps, et on a trouvé que ce serait plus pratique pour lui de rouler en scooter plutôt que de se déplacer en voiture.

Les limites de son périmètre d'action sont celles que je lui donne, et qui peuvent concerner toutes les activités municipales sans aucune restriction. Il est conseiller spécial, il a des missions spéciales, je ne vois pas où est le problème. En tout cas, c'est quelqu'un de très efficace.

Enfin, j'ajoute qu'au cours de ces trente dernières années d'activité, tous les élus auprès desquels il a œuvré, que ce soit en collectivité ou en tant que consultant, ont tous été élus ou réélus, et souvent dès le premier tour, et c'est peut-être cette question qui vous pose problème.

Soyez donc tout à fait rassurés, à moins que cela ne vous inquiète, si j'en juge par les attaques personnelles et diffamatoires que vous vous êtes permis de faire sur votre blog à l'égard de cette personne à son encontre et qui sont tout à fait fausses, M. LESUISSE rentre tout à fait dans le cadre, c'est quelqu'un de tout à fait efficace qui fera beaucoup de bien à la ville du Blanc-Mesnil et qui œuvrera comme il se doit au seul profit des Blancs-Mesnilois.

Ai-je répondu à votre question, M. RAMOS ?

M. ALAIN RAMOS :

Cela manque beaucoup de précision mais je m'en contenterai.

(Rires !)

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, M. RAMOS, il y a un cadre légal que vous connaissez.

Cela dit, compte tenu de ce que vous avez écrit sur blog, vous risquez de le rencontrer assez rapidement, mais devant le juge.

(commentaires hors micro de M. RAMOS).

Ce n'est pas à votre honneur d'avoir l'habitude de la 18^{ème} Chambre.

Mme TANSERI.

Vœu présenté par Mme Phetmany TANSERI, pour le groupe « Blanc-Mesnil au cœur » pour l'entreprise Alstom :

M. le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, l'entreprise Alstom est un fleuron de hautes technologies de l'industrie française dans les domaines de l'énergie et des transports. Cette entreprise représente un savoir-faire reconnu et envié à travers le monde. Pourtant, Alstom est sur le point d'être bradé. Ce n'est pourtant pas à cause des difficultés industrielles, puisque de la bouche de son PDG, Patrick KRON, l'entreprise se porte bien. Il a plus de 50 milliards d'euros dans son carnet de commandes, de quoi faire travailler ses salariés pendant cinq ans. Si l'on arrive à une telle situation, c'est que Bouygues et ses actionnaires ont lancé Alstom dans des aventures financières et ont ainsi fragilisé ses comptes avec un endettement qui contraste avec sa réussite industrielle.

Ces difficultés financières aggravées par la vente des participations de Bouygues font qu'Alstom est aujourd'hui sur le point d'être livré à l'américain General Electric ou à l'allemand Siemens. C'est aussi la logique de ce capitalisme financiarisé, puisque Bouygues a profité pendant plus de huit ans d'une rentabilité financière au-dessus de 8 % et décide maintenant de tout brader pour se faire encore plus d'argent.

Ce qui se joue dans cette affaire, ce sont des milliers d'emplois : 18 000 exactement, dont 9 500 de cadres sur 21 sites en France, plusieurs dizaines de familles sont concernées au Blanc-Mesnil. Il en va également de notre souveraineté industrielle dans des domaines stratégiques que sont les transports et l'énergie. Ils constituent notre capacité à faire face aux grands enjeux du XXI^e siècle, notamment énergétiques, environnementaux, sociaux et à la nécessaire relance du transport ferroviaire qui participe au développement des territoires et en investissements nécessaires à la transition écologique.

Le gouvernement doit prendre toutes ses responsabilités.

Face à la réaction des salariés, de leurs syndicats, des parlementaires, à l'émotion que suscite cette situation dans la population, le gouvernement a pris un décret élargissant à l'énergie, au transport le champ d'obligation d'une autorisation préalable de l'État pour des prises de contrôle étrangères d'entreprises françaises. Ce décret, aussi nécessaire soit-il, ne saurait suffire. Il ne peut épargner l'État de la recherche d'une solution de maîtrise nationale de cette entreprise.

Il est indispensable de suspendre l'opération engagée sur Alstom et d'ouvrir une grande concertation publique transparente et démocratique.

Le Conseil Municipal du Blanc-Mesnil, soucieux de l'emploi de plusieurs dizaines de Blancs-Mesniloises et de Blancs-Mesnilois, et du patrimoine industriel de la Seine-Saint-Denis et du pays, demande donc solennellement au gouvernement :

De maintenir la suspension de toutes les opérations en cours, afin d'organiser une grande table ronde réunissant avec les pouvoirs publics, les organisations syndicales des salariés, de l'employeur, des élus nationaux, régionaux et locaux, des représentants des grands clients publics d'Alstom (EDF, SNCF, AREVA...), des représentants des institutions financières publiques et privées. Sur la base d'objectifs de politique industrielle, débattus par la représentation nationale, il s'agirait d'établir un schéma de relance du groupe soutenu, notamment par des prises de participation publiques au capital dans le cadre d'une nouvelle convention de coopération stratégique, industrielle et financière favorable à l'emploi et à l'efficacité sociale, et d'ouvrir un débat sur la création d'un pôle public du transport et de l'énergie.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci Madame. C'est un sujet qui nous écarte un peu de Blanc-Mesnil, mais qui est un vrai sujet. Je rappellerai pour mémoire que le groupe Alstom a failli être vendu pour un euro symbolique il y a quelques années, il a été sauvé à l'époque par Alain JUPPÉ et il a été sauvé un peu plus près de nous en 2004 par Nicolas SARKOZY.

Je soumets au vote ce vœu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ADOPTE le vœu exprimé par le groupe « Blanc-Mesnil au cœur » par 11 voix Pour et 34 Abstentions

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est bien de parler de politique nationale, mais je souhaiterais que l'on se concentre sur l'activité municipale, sur les projets municipaux. Vous me direz qu'il y a des retombées, mais à un moment donné, il faut aussi savoir se concentrer sur des sujets locaux. C'est ce pourquoi nous avons été élus et c'est ce qu'attend la population.

M. BRAMY pour terminer.

M. HERVÉ BRAMY :

Puisque vous parlez de sujets locaux, j'ai vu dans la presse « Le Parisien », qu'on lit tous, et dans le journal municipal au sujet du Collège Mandela que vous annonciez une subvention de 3 000 €. S'agit-il de la subvention que nous avons votée précédemment ou avez-vous rajouté 3 000 €? Et dans ce cas, où l'a-t-on votée ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Bonne question, pour aller vite, nous avons été obligés de le faire un peu précipitamment. J'ai suivi le dossier depuis quelque temps, et je sais que la Mairie s'est un peu impliquée dans l'affaire au départ à hauteur de 2 000 €. J'ai suivi les jeunes qui venaient me voir et craignaient de ne pas pouvoir emmener tout le monde, trouvant dommage de laisser quelques élèves. Je leur ai conseillé de se tourner également vers du sponsoring privé, puisque la mairie ne peut pas tout assumer, ce qu'ils ont fait et ils ont trouvé des entreprises.

Quand les enseignants sont venus me trouver pour me dire qu'il leur manquait 3 000 €, j'ai trouvé qu'ils avaient fait preuve de beaucoup d'abnégation et que c'était un bon sujet, et qu'il fallait récompenser ces jeunes qui sont méritants, qui se donnent beaucoup de mal. J'ai consenti à faire un effort supplémentaire. Comme l'opération comptable avait rencontré quelques difficultés, il fallait faire vite et nous n'étions pas dans les temps pour rajouter ce mémoire, donc nous le voterons le 15 juillet. L'argent ne sera pas versé avant, ils obtiendront un petit découvert de la banque et on complètera lorsque le chèque pourra être versé.

Je vous propose de clore cette séance du Conseil Municipal, déjà parce que vous avez été courageux de rester aussi longtemps. J'ai cru comprendre qu'un certain nombre de manifestants n'habitaient pas la ville, il faut leur laisser le temps de rentrer chez eux, parfois bien loin.

Merci à tous, bonsoir.